



LE PETIT BOISSILLON – MARS 2017



Carnaval 2017



Cette année, le carnaval de Boissy aura lieu le 25 Mars avec un départ du défilé prévu à 15h dans la cour de la mairie.

Ce défilé, c'est vous qui en êtes les principaux acteurs ... alors venez nombreux nous montrer de quoi vous êtes capables !

Venez déguisés pour participer au concours du plus beau costume et du plus beau mini-char mais auparavant il faudra vous **inscrire en mairie pour ces concours avant le 18 Mars.**

Et même si le concours n'est pas votre priorité, venez quand même déguisés... plus on est de fous ...

25 Mars 2017
CARNIVAL DU PRINTEMPS
Venez défilé dans les rues de Boissy déguisés
accompagnés de vos brouettes ou trottinettes décorées.
Concours organisé à la salle des fêtes à la fin du défilé
Départ à 15h00
dans la cour de la mairie.
INSCRIPTION AU CONCURS
DU PLUS BEAU COSTUME
DU PLUS BEAU MINI CHAR
Thème Libre
En Mairie de Boissy le Cutté avant le 18 mars 2017

Rappel

Une benne à encombrants sera mise à la disposition des Boissillons au plateau technique (un justificatif de domicile peut vous être demandé) :

- Le 25 Mars de 9h à 11h30
- La journée du Samedi 3 Juin

A noter dans vos tablettes !



Recensement militaire

Les jeunes nés en 2001 doivent se présenter en Mairie, à la date de leur anniversaire, afin d'effectuer les formalités de recensement. Se munir du livret de famille, de la carte d'identité du mineur ainsi que d'un justificatif de domicile.

Rappel : La Journée Défense et Citoyenneté est obligatoire ! Vous recevrez une convocation écrite entre la date de votre recensement et votre 18^e anniversaire pour participer à cette journée !



Journée sécurité routière seniors

La Communauté de Communes 'Entre Juine et Renarde' organise le 31 Mars 2017 à l'espace Jean Monnet d'Etrechy une journée de sensibilisation à la sécurité routière pour les seniors.

Cette journée est organisée en partenariat avec l'association 'Ensemble contre l'insécurité routière' (avec entre autres la Gendarmerie Nationale, le SAMU91 et les Pompiers de l'Essonne).

Le programme de la journée vous permettra :

- d'aborder et d'avoir des explications sur les points importants du nouveau code de la route
- d'assister à une présentation d'un médecin et d'un professionnel spécialisé dans la sécurité routière
- d'assister à une représentation théâtrale sur le thème des atteintes aux personnes.

La journée débutera à 8h30 par l'accueil des participants et se terminera vers 16h30. Un repas est offert aux personnes présentes.

Si vous avez plus de 60 ans, que vous résidez sur la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde et que vous souhaitez participer à cette journée, **vous devez obligatoirement vous inscrire avant le 22 mars 2017** auprès d'Elodie Mirabel à la CCEJR (01.60.80.67.21).



Réduire vos factures d'énergie et augmenter votre confort : quels travaux réaliser, quelles aides financières ?

Le conseiller info-énergie du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français vous conseille et vous accompagne, gratuitement et de manière objective, dans tous vos projets d'économies d'énergie:

- Quels travaux envisager ?
- Quel niveau de performance atteindre ?
- Quelles solutions techniques privilégier ?
- Quelles aides financières ?

Les conseils sont réalisés par téléphone ou lors de rendez-vous chez vous ou à la maison du Parc.

Contact :

Thomas Bédot, conseiller Info Energie
Parc Naturel Régional du Gâtinais Français
20, boulevard du Maréchal Lyautey
91490 Milly la Forêt
01 64 98 73 93
t.bedot@parc-gatinais-francais.fr



Activités du 2.0

Le 2.0, le service jeunesse de 12 à

25 ans de la CCEJR (www.le2pointzero.com) vous propose de nombreuses activités toute l'année et pendant les vacances scolaires.

Le service enfance/jeunesse de la CCEJR dispose de minibus et se propose de venir chercher les jeunes de Boissy directement à Boissy-le-Cutté pour qu'ils puissent bénéficier eux-aussi des activités proposées par le 2.0.

Pour bénéficier des services proposés par le 2.0, il faut s'inscrire auprès du service monétique de la Communauté de Communes (toutes les informations sont disponibles sur le site de l'association).

Une fois inscrit à l'association, vous aurez la possibilité de vous inscrire de manière individuelle aux différentes activités et spectacles et bénéficier du service de transport en minibus.

Nouveau Centre de loisirs et Zone d'Activités à l'étude

Les choses bougent à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde !

Suite au débat des orientations budgétaires de la CCEJR du 23 Février, plusieurs constructions de Centre de Loisirs et de crèches ont été décidées pour les 4 années à venir, de 2017 à 2020. Deux micro-crèches devraient être créées à Saint-Yon et Boissy-sous-Saint-Yon en 2018, une crèche à Lardy en 2019 et quatre Centres de Loisirs devraient être soit créés soit rénovés sur le territoire de la CCEJR (Bouray-sur-Juine en 2017, Boissy-le-Cutté et Boissy-sous-Saint-Yon en 2018 et Etréchy en 2019).

L'équipe municipale a fourni à la CCEJR les documents de l'étude 'îlot enfance' déjà engagée au niveau de la Commission Travaux de la commune sur la rénovation du centre de loisirs et de la cantine.

Au niveau des voiries communautaires, la CCEJR a décidé de reprendre à sa charge la RD191, ce qui devrait faire avancer les sujets de la remise aux normes des feux tricolores en face de la mairie, des réfections de la chaussée, de l'éclairage et des aménagements de la voirie.

Enfin, le dossier sur la Zone d'Activités de Boissy-le-Cutté semble avoir retrouvé lui-aussi un nouveau souffle avec, nous l'espérons, de bonnes nouvelles pour les Boissillons dans les toutes prochaines années mais ne mettons pas la charrue avant les bœufs !!!

CONSTRUCTION MODULAIRE PERISCOLAIRE

Centre de Loisirs Et Cantine Ecole maternelle



Travaux réalisés et à venir !

Comme vous avez pu vous en rendre compte, des travaux ont été réalisés sur la rue de la Libération pour remettre en état une partie des canalisations des eaux usées du réseau de Boissy. Ces travaux font partie d'une longue liste que le SIARCE, syndicat en charge des eaux usées sur Boissy-le-Cutté, a soumis à la commune et inclus dans son schéma directeur d'assainissement afin de corriger les quelques désagréments causés par le temps et les différents travaux à notre réseau (dévoiements, affaissements, percements, ...)

Pour information, cette compétence a désormais été reprise par la CCEJR qui devrait se charger de la planification des futurs travaux avec le SIARCE et la Commune. Même si la CCEJR a repris les compétences 'eaux usées', elle a conservé les délégations de service mises en place par les communes et les différents syndicats dont le SIARCE et la SEE pour Boissy-le-Cutté.

D'autres travaux vont aussi commencer en Avril et dureront environ 4 à 5 mois. Les premiers coups de pioche du nouveau lotissement de Boissy-le-Cutté, dénommé OAP Croix Boissée dans le PLU, vont en effet être donnés pour la réalisation de la voirie et la viabilisation des 15 lots. Ensuite viendra la phase de construction des 15 pavillons qui sera un peu plus longue. Pour le moment la quasi-totalité des terrains a trouvé acquéreur, il ne resterait que 2 lots disponibles à la date de cette parution !





Nouvelle Carte Nationale d'Identité

Depuis le 1^{er} Mars, une nouvelle carte d'identité a fait son apparition sur le territoire français.

La nouvelle carte d'identité comporte une puce numérique qui contiendra vos données personnelles ainsi que vos empreintes digitales comme c'est déjà le cas pour le passeport.

Mais attention, toutes les mairies ne sont pas équipées pour finaliser le dossier de demande de CNI, un équipement spécifique est nécessaire pour la prise d'empreintes digitales. Pour Boissy, les mairies équipées les plus proches sont La Ferté-Alais, Etampes et Menneçy, toutes sur rendez-vous (listes des mairies sur Essonne.gouv.fr).

Pour réduire le temps passé en mairie pour effectuer cette demande de CNI, il est possible de réaliser une pré-demande par Internet. Vous aurez alors la possibilité de renseigner les données nécessaires à la constitution de votre dossier mais vous devrez quand même vous rendre en mairie par la suite. Une fois au guichet, il vous suffira de communiquer le numéro de votre pré-demande à l'agent pour qu'il accède à votre dossier et le finalise.



Comité des fêtes

Un appel à candidature pour renforcer l'équipe du comité des fêtes est ouvert. Toutes les personnes qui désirent participer au comité des fêtes pour animer la vie du village sont invitées à déposer leur demande par courrier.

1 poste est à pourvoir, les demandes seront examinées par les membres élus de la Commission Loisirs et Culture.



Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

Depuis le 15 Janvier 2017 l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs résidants habituellement en France a été rétablie (loi du 3 Juin 2016 et décret du 2 Novembre 2016).

A compter de cette date, tout mineur résidant habituellement en France, quelle que soit la nationalité, devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire signée par l'un des titulaires de l'autorité parentale pour quitter le territoire national, s'il n'est pas accompagné de l'un d'entre eux.

Cette autorisation sera matérialisée par l'usage du document Cerfa 15646*01 (téléchargeable sur internet) renseigné et signé par un des titulaires de l'autorité parentale et accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire (il est inutile de passer en mairie pour cette autorisation).

Cette autorisation ne peut pas s'opposer aux dispositions existantes permettant de contrer un éventuel départ illicite d'un mineur à l'étranger (interdiction de sortie de territoire judiciaire ou opposition administrative). Pour un mineur, le passeport produit seul ne vaut donc plus autorisation de sortie du territoire.

Concernant les voyages scolaires, chaque élève doit être muni d'un document certifiant son identité (passeport ou carte nationale d'identité selon pays de destination) et d'une autorisation de sortie de territoire telle que définie ci-dessus.



Bibliothèque municipale (rappel)

La bibliothèque de notre village est animée par des bénévoles qui interviennent auprès des écoles maternelle et élémentaire pour des lectures.

Si vous disposez d'un peu de temps et souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles, déposez votre candidature au Secrétariat de la Mairie.



Agenda :

Carnaval : 25 Mars 2017 (départ à 15h dans la cour de la mairie).

Bennes à encombrants le 25 Mars de 9h à 11h30 et le 3 Juin (toute la journée)